

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

## PROCÈS-VERBAL

### A- Assemblée générale dématérialisée

Pour tenir compte d'un contexte sanitaire inédit, après consultation du conseil d'administration qui s'est réuni le 7 septembre 2020, le président de l'association des élèves et anciens élèves des lycées et collèges militaires, des écoles militaires préparatoires et des anciens enfants de troupe (AET), a décidé que l'assemblée générale 2020, annulée en juin, serait dématérialisée. Les présidents de section en ont été personnellement informés par courrier adressé courant septembre.

La convocation des membres a été diffusée, ainsi que l'ordre du jour, dans « AET magazine » (n°284), avec le bulletin de vote, diffusé également sur le site internet et la page (nationale) Facebook AET et comprenant les résolutions (statutaires) soumises au vote. L'ensemble des rapports et comptes-rendus a été publié dans le magazine 283 et une réactualisation a été faite dans le numéro 284 (rapports du président général et du trésorier général pages 33 à 35). La clôture du scrutin a été fixée au vendredi 6 novembre 2020 à minuit.

L'assemblée n'ayant pas à se prononcer sur les sujets visés à l'article 19 des statuts et en l'absence du quorum prévu à l'article 20, elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre de ses membres présents ou représentés (article R.114-2 du Code de la Mutualité, § b).

Les décisions ont été prises à la majorité simple des suffrages exprimés; les votes se sont effectués à titre individuel, par voie électronique (siege@aet-ulyse.com) ou par courrier adressé au siège national, rendant sans objet les procurations.

Compte-tenu des restrictions de déplacements décidées par les autorités, le dépouillement des votes a dû être adapté à la situation sanitaire et s'est effectué selon des modalités fixées par le président général en lien et sous le contrôle de nos instances. Seuls les bulletins des

adhérents, à jour de leur cotisation 2020, ont été pris en compte.

Sur les 3024 adhérents à jour de cotisation 2020, 371 se sont exprimés avec 363 bulletins validés et 8 non validés.

### B- Approbation des documents spécifiques à l'association :

**1<sup>ère</sup> résolution** : le procès-verbal de l'assemblée générale 2019, tenue à Neuvy-sur-Barangeon et adressé dans le magazine 283 est adopté (360 voix favorables, 3 abstentions).

**2<sup>e</sup> résolution** : le rapport moral et d'activité, présenté par le président général, a été diffusé dans le magazine 284. Il est adopté (361 voix favorables, 2 abstentions).

**3<sup>e</sup> résolution** : Le rapport financier de l'exercice 2019 a été diffusé (compte de résultats et bilan arrêtés au 31 décembre 2019) avec les tableaux (réactualisés) dans le magazine 284. Il est adopté par 356 voix favorables, 3 voix contre et 4 abstentions.

**4<sup>e</sup> résolution** : l'assemblée générale donne quitus (360 voix favorables, 3 abstentions), aux administrateurs pour l'exercice 2019.

**5<sup>e</sup> résolution** : l'assemblée générale adopte (351 voix favorables, 4 contre, 8 abstentions) le budget prévisionnel 2020 présenté par le trésorier général.

### C- Élections au conseil d'administration

Le mandat de Frédéric Davillé (87 Au 89) arrivant à échéance cette année, notre camarade nous a informé qu'en raison de nouveaux impératifs professionnels, il ne lui sera pas possible de le renouveler. Le président général le remercie pour son investissement personnel au service de notre association.

Le bureau national a reçu les candidatures de Jean Leloup (Tu 58-64), président de la section AET des Yvelines, de Jean-Pierre Hermetz (Is 73-77) pré-

sident de la section Clermont-Ferrand Auvergne, Yves Javelaud (57 Bi 63 Au 65), bénévole régulier du siège et Alain Baudel (62 Tu 67 LM 69 Ai 72), président d'honneur de l'association des AET et ancien président général (2011-2019).

### 6<sup>e</sup> résolution :

**6-1** : Alain Baudel est élu avec 359 voix favorables et 4 abstentions

**6-2** : Yves Javelaud est élu avec 356 voix favorables et 7 abstentions

**6-3** : Jean-Pierre Hermetz est élu avec 347 voix favorables, 12 abstentions et 4 voix contre

**6-4** : Jean Leloup est élu avec 352 voix favorables, 10 abstentions et 1 voix contre

**7<sup>e</sup> résolution** : sans objet

### D-Commission de vérification des comptes

**8<sup>e</sup> résolution** : l'AG approuve la reconduction, par 358 voix favorables et 5 abstentions, de Jean-Pierre Leroy et de Guy Taupin.

**9<sup>e</sup> résolution** : comité d'éthique: l'AG valide avec 359 voix favorables, 3 abstentions et 1 voix contre, la composition du comité d'éthique présentée par le président général à savoir:

- Jean-Claude Batteux (Au 52-62)
- Jean-Claude Coullon (42 Bi 46 Au 49 LF 50)
- Maurice Gambert (Tu 40-44)
- Antoine Genty (LA 58-64)
- Michel Nugeyre (52 Bi 58 Ai 60)
- Jean-Luc Sedon (Ai 62-65)

Pour mémoire, l'augmentation des cotisations ayant été retirée de l'ordre du jour, les tarifs 2016, votés lors de l'AG 2015, restent inchangés.

■ Jean-Pierre Pillard, secrétaire général.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CA DÉMATÉRIALISÉ DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

### 1- Élection des membres du bureau national :

- Jean-Paul Martial, réélu au poste de président général,
- Alain Baudel, élu au poste de 1<sup>er</sup> vice-président,
- Louis-Philippe Arsonneau, réélu au poste de 2<sup>e</sup> vice-président,
- Pierre Diemunsch, réélu au poste de 3<sup>e</sup> vice-président,
- Jean-Pierre Pillard, réélu au poste de secrétaire général,
- Yves Javelaud, élu au poste de secrétaire général adjoint,
- Guy Cottreel, réélu au poste de trésorier général.

### 2- Cooptation CA

Alain Celse, président des anciens de l'EMEH (Hériot) est coopté en tant qu'administrateur. Alain était précédemment administrateur national mais avait dû interrompre son mandat pour des raisons de santé.

**3- Création d'une « cagnotte en ligne »** destinée à renforcer ou à compléter les actions de solidarité envers nos camarades en difficulté. Sur proposition de Frédéric Sobczak, il est envisagé de créer, à partir de notre page Facebook, une « cagnotte » en ligne (sans commission prélevée par l'hébergeur sur les dons) pour des souscriptions volontaires, non défiscalisables, en complément des aides octroyées (ou pas) et après étude des dossiers par la commission « entraide » et le bureau national. Cette cagnotte n'entraînerait aucun coût ni aucune charge de travail supplémentaire pour le siège. Son activation s'effectuerait à l'initiative de Frédéric Sobczak, en lien avec le président de la commission « entraide », garant du « label AET » et dans les conditions détaillées dans la fiche transmise. Le moment venu, un retour d'expérience sera effectué pour envisager, si nécessaire, des évolutions. Une sécurisation des flux financiers sera exigée.

### 4- (article R 21 du R.I.) : modification de la fréquence de parution du journal

### appelé « AET magazine ».

La rédaction de la première phrase de l'article 21 de notre règlement intérieur sera modifiée en remplaçant trimestriellement par **quadrimestriellement**. L'adoption de cette proposition permet de réaliser des économies, à qualité égale, avec un numéro tous les 4 mois (en mars avant l'AG, en juin ou septembre après l'AG et en décembre), soit 3 magazines par an.

L'édition d'une lettre d'informations dématérialisée (ou pas pour les abonnés souhaitant la recevoir en version papier) est envisagée sous réserve de disposer de volontaires pour s'en occuper, en lien avec Alain Baudel et Michel Nugeyre.

### 5- Groupe de travail

Dans un article inséré dans le magazine 284, notre camarade Elrick Irastorza propose une évolution de notre identité sociale.

Pour en débattre et faire des propositions, un groupe de travail représentatif (délégations école, élèves, présidents de section, etc.) est créé. Son pilotage a été confié à Michel Alaux, président de la section de l'Hérault. Les travaux qui ont débuté s'effectuent par visioconférences en raison du contexte pandémique. Dans un souci d'efficacité, le nombre de participants n'étant pas extensible à l'infini, les camarades qui le souhaitent peuvent transmettre au siège une contribution écrite pour enrichir les travaux du groupe précité. Cette réflexion partagée s'étalera sur près de 18 mois ; les propositions seront étudiées par les administrateurs nationaux, les présidents de section (et transverses) et, si nécessaire pour le volet statutaire, des experts seront consultés. Son inscription à l'ordre du jour d'une assemblée générale n'interviendra pas avant 2022.

Résolution validée par 16 votes favorables, 1 vote défavorable et 2 abstentions.

### 7- AG 2021

En raison d'un manque de lisibilité sur l'évolution de la crise sanitaire et des

mesures imposées par les autorités, l'AG envisagée à Saint-Emilion (33) en mai 2021 est annulée et sera remplacée par une AG dématérialisée. Il est proposé d'organiser, fin septembre-début octobre 2021, un CA, élargi aux présidents de section, à la Grande Garenne à Neuvy-sur-Barangeon.

■ Jean-Pierre Pillard  
secrétaire général